

## L'Ordre de Malte France interviendra dans les Centres de Rétention Administrative

14.04.09

Cette mission fait suite à un appel d'offres du Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire.

La liste des Associations retenues à été rendue publique le 10 avril dernier. Fort d'une expérience concrète dans la prise en charge, l'accompagnement social, juridique et humain des immigrés l'Ordre de Malte France a présenté un dossier détaillant les conditions de prise en charge de l'information des personnes retenues, leur accompagnement administratif et le suivi juridique du respect de leurs droits.

La réponse de l'Ordre de Malte France incluait surtout la présentation des conditions de la prise en considération des aspects humains, familiaux et sociaux en appuyant sur les missions de service public qu'il assume au profit des personnes déboutées de leur demande de droit d'asile.

Cette mission s'inscrit parfaitement dans la vocation séculaire de l'Ordre de Malte et prolonge ses engagements actuels à l'égard des personnes en situation de détresse, que ce soit au titre de la maladie, de la précarité sociale ou de l'immigration.

L'Ordre de Malte prendra en charge les personnes retenues dans les Centres du lot n°2 de l'appel d'offre : Lille, Metz et Geispolsheim, près de Strasbourg. Il est prêt à travailler en coopération avec tous les acteurs concernés, dans un esprit de respect des valeurs éthiques au service des personnes retenues. Cette coordination vise tout particulièrement les échanges d'expériences et de bonnes pratiques, la connaissance de la réglementation ainsi que la mutualisation de formations et de compétences.